

Avis technique

Avis Technique n° 20.10

Validité du : 10/03/2022

au: 10/03/2027

ETANCHEITE D'OUVRAGES SOUTERRAINS

NOM DU PROCEDE : MAPEPLAN TT 20 POUR

OUVRAGES ENTERRÉS

ENTREPRISE : MAPEI GROUP



AVIS TECHNIQUE

ETANCHEITE D'OUVRAGES SOUTERRAINS

Avis Technique N° 20-10 Validité du : 10/03/2022

Au: 10/03/2027

NOM DU PROCEDE : MAPEPLAN TT 20 POUR OUVRAGES ENTERRES

ENTREPRISE : MAPEI GROUP

Le procédé d'étanchéité pour ouvrages enterrés **MAPEPLAN TT 20** est constitué par une géomembrane en PVC-P homogène translucide **MAPEPLAN TT 20** de 2,00 mm d'épaisseur posée en indépendance sur un géotextile **POLYDREN PP HT** ou équivalent et, lorsque nécessaire, recouverte d'une membrane de protection **MAPEPLAN Protection** en PVC-P homogène de 1,9 mm d'épaisseur.

En tunnel et en tranchée avec limite d'emprise, la géomembrane **MAPEPLAN TT 20** est soudée sur des rondelles de PVC-P fixées mécaniquement au support, préalablement recouvert d'un géotextile **POLYDREN PP HT** ou équivalent.

En tranchée sans limite d'emprise, en radier et en dalle supérieure, la géomembrane est déroulée en indépendance sur un géotextile **POLYDREN PP HT**ou équivalent.

Les lés sont soudés entre eux par machine automatique permettant de réaliser une double soudure et un canal central.

En fonction des ouvrages, un compartimentage est prévu à l'aide de profilés PVC-P ou de tôles colaminées compatibles.

Le présent document annule et remplace le précédent avis technique

N° 16-003 à compter du 10/03/2022

Ce document ne peut être reproduit, même partiellement, sans le consentement du CETU.

Table des Matières

CHAPIT	I'RE I. FICHE D'IDENTIFICATION	4
I.1	Renseignements commerciaux	4
I.2	Définition, constitution et composition du procédé	5
I.3	Domaines d'application – Limites et précautions d'emplois	7
I.3.	1 Tunnels et galeries creusés ou forés	7
I.3.	.2 Tranchées couvertes et autres ouvrages de génie civil	9
I.4	Processus de fabrication	11
I.5	Conditions particulières de transport, de stockage et de mise en œuvre	11
I.5.	1 Transport et stockage	11
I.5.	.2 Conditions de mise en œuvre	11
I.5.	.3 Mise en œuvre	12
I.6	Prise en compte des exigences essentielles	13
I.7	Références	13
I.8	Dispositions prises par l'entreprise pour assurer la qualité	13
СНАРІТ	TRE II. ESSAIS DE CARACTERISATION	15
II.1	Eléments de caractérisation	15
II.2	Essais pour l'évaluation de l'aptitude à l'usage	16
СНАРІТ	TRE III. AVIS DE LA COMMISSION	19
III.1	Exigences générales	19
III.	1.1 Epaisseur	19
III.	1.2 Etanchéité	19
III.	1.3 Caractéristiques en traction	19
III.	1.4 Caractéristiques au poinçonnement statique	19
III.2	Exigences relatives à la mise en œuvre	20
III.	2.1 Appréciation à l'adaptation du support	20
III.3	Exigences liées à la durabilité	20
III.4	Sécurité – hygiène	21
III.5	Conclusions	21
III.	5.1 Appréciation sur le domaine d'emploi	21

111.5.2	Contrôle de la conformité	21
III.5.3	Mise en œuvre	21
III.5.4	Aptitude à la réparation	22
III.5.5	Système qualité	22
III.5.6	Retour d'expérience	22

CHAPITRE I. FICHE D'IDENTIFICATION

Renseignements fournis par l'entreprise

I.1 Renseignements commerciaux

Le procédé d'étanchéité MAPEPLAN TT 20 est commercialisé :

• Sur le territoire Français par :

MAPEI France

29 avenue Léon Jouhaux 311340 Saint Alban

France

Tél: +33 5 61 35 73 05

www.mapei.fr

• En Europe et à travers le monde par :

MAPEI Group

Viale E Jenner, 4 20159 Milano ITALIE

Tél: +39.0422.7547

www.mapei.com

POLYGLASS SPA

Viale E. Jenner, 4 20159 Milano ITALIE

Tél: +39.0422.7547

www.polyglass.com

La géomembrane synthétique d'étanchéité **MAPEPLAN TT 20** et la membrane de protection **MAPEPLAN PROTECTION 19** sont fabriqués dans l'usine POLYGLASS en Italie (POLYGLASS est une société du groupe MAPEI) :

POLYGLASS Spa

Via dell'Artigianato, 34 31047 PONTE DI PIAVE (TV) ITALIE

www.polyglass.com

Propriété industrielle et commerciale :

MAPEPLAN est une marque déposée par MAPEI Spa qui a l'entière propriété du produit.

Marquage CE:

La géomembrane synthétique d'étanchéité **MAPEPLAN TT 20** est marquée CE suivant les normes EN 13491(certificat 1370-CPR-1135).

Les autres éléments du procédé : rondelles de fixation, tôles colaminées, pipettes d'injection et profilés de compartimentage sont de marque MAPEPLAN.

I.2 Définition, constitution et composition du procédé

Le procédé d'étanchéité **MAPEPLAN TT 20** POUR OUVRAGES ENTERRÉS fait partie de la famille des étanchéités par géomembrane synthétique en polychlorure de vinyle plastifié (PVC-P), telle que définie dans le Fascicule 67, titre III, du CCTG (article 8.1).

Ce procédé comprend :

- a) Une géomembrane synthétique d'étanchéité en PVC-P translucide **MAPEPLAN TT 20**, de 2,0 mm minimum d'épaisseur, fabriquée en rouleaux de 2,10 m de largeur et de 20 m de longueur (ou autres longueurs sur demande)
- b) Une membrane de protection en PVC-P noire **MAPEPLAN PROTECTION 19**, d'épaisseur 1,9 mm, fabriquée en rouleaux de 2,1 m de largeur et de 20 m de longueur (ou autres longueurs sur demande)

Des profilés de compartimentage de **marque MAPEPLAN** - en PVC translucide et répondant aux exigences fixées dans les recommandations de l'AFTES N° GT9R5F1 publiées dans la revue TOS n° 130 - juillet/août 1995. Il en existe de plusieurs formes et ont toutes la même nature chimique compatible avec la géomembrane synthétique **MAPEPLAN TT 20**. D'autres fournisseurs proposent des produits qui peuvent être utilisés, dont la validité n'a pas été testée dans ce présent avis technique. Le maître d'œuvre s'assurera de leur compatibilité avec la géomembrane synthétique MAPEPLAN TT 20 et ces produits seront soumis pour accord à MAPEI France.

- c) Des tôles colaminées PVC MAPEPLAN, en acier galvanisé, de différentes formes et largeurs, servant à des arrêts d'étanchéité ou au compartimentage en dalle supérieure. Il en existe de plusieurs formes et ont toutes la même nature chimique compatible avec la géomembrane synthétique MAPEPLAN TT 20
- d) Des dispositifs d'injection par pipettes en PVC MAPEPLAN VALVE D'INJECTION fabriquées par POLYGLASS
- e) Des rondelles de fixation en **PVC MAPEPLAN** sous forme de disques de 90 mm de diamètre. **Ces rondelles ne sont pas prises en compte dans le présent avis technique.**

Nota: Il en existe plusieurs formes de rondelles de fixation mais, toutes doivent avoir la même nature chimique compatible avec la géomembrane synthétique d'étanchéité et répondre aux exigences fixées dans les recommandations de l'AFTES N° GT9R7F1 publiées dans la revue TOS n°138-novembre/décembre 1996. La validité de ces rondelles de fixation n'a pas été testée dans ce présent avis technique. Le maître d'œuvre s'assurera de leur compatibilité avec la géomembrane synthétique MAPEPLAN TT 20 et ces produits seront soumis pour accord à MAPEI France.

f) des géotextiles de protection POLYDREN PP HT ou équivalents (protection inférieure et éventuellement protection complémentaire) complètent le procédé. Plusieurs géotextiles de qualité similaire et conformes aux exigences rappelées dans les tableaux IV, V et VI peuvent être utilisés. Le non-respect des caractéristiques exigées pour ces géotextiles entraînerait un risque pour la performance du procédé et sa garantie d'étanchéité. Il appartient au Maître d'Œuvre de vérifier la conformité des géotextiles de protection.

La composition du procédé est résumée dans le tableau I ci-après.

TABLEAU I
COMPOSITION DU PROCEDE MAPEPLAN TT 20 ET DES PROTECTIONS

Éléments du procédé Tunnel		Tranchée avec	Tranchée sans limite d'emprise		Dalle supérieure
		limite d'emprise	Radier	Piédroits	
Geotextile de protection inférieure (cf. 1.3)		Oui	Oui	Oui	Oui
Géomembrane synthétique MAPEPLAN TT 20 (étanchéité)	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Membrane MAPEPLAN PROTECTION 19 (protection supérieure)	Eventuel (cf. I.3)	Oui	Oui	Oui	Oui
Protection complémentaire*	Eventuel (cf. I.3)	Non	Non	Eventuel (cf. I.3)	Non
Rondelles de fixation	Oui	Oui	Non	Eventuel (cf. I.3)	Eventuel (cf. I.3)
Profile de compartimentage	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

^{*} En cas de remblaiement sur le procédé d'étanchéité, une protection complémentaire doit être mise en œuvre (cf. 1.3 Tableau VI).

TABLEAU II
SPECIFICATION DU FABRIQUANT

Produit***	Caractéristique	VNAP (*)	PRV95 (**)	mini	Rappel du f 67 titre III
MAPEPLAN TT	1	2,0 mm	-0%/+10%	/ U mm	Mini 2,0 mm par dérogation
20 (étanchéité)	Masse surfacique	2400 g/m²	-0%/+10 %	2445 g/m²	
Membrane MAPEPLAN	Épaisseur	1,95 mm	-2%/+10 %	II 4 mm	Mini 1,9 mm par dérogation
PROTECTION 19	Masse surfacique	2700 g/m²	-0%/+10 %	2710 g/m²	

^{*} VNAP : Valeur Nominale Annoncée par le Producteur.

^{**} PRV 95 : Plage Relative de Variation, en % VNAP.

TABLEAU III

PROFILES DE COMPARTIMENTAGE

Types de profilés	Référence des profilés ou équivalent)
Profilé de compartimentage longitudinal inférieur et supérieur	Gamme MAPEPLAN WATERSTOP
Profilé de liaison avec les parois moulés	MAPEPLAN WATERSTOP
Hole de compartimentage et d'arret	MAPEPLAN PROFILE et MAPEPLAN TOLE COLAMINEE
angle de liaison	Pièces préfabriquées uniquement. La fabrication des pièces spéciales sur chantier est interdite.

Les caractéristiques géométriques et physico-mécaniques des profilés de compartimentage doivent être conformes aux recommandations de l'AFTES N° GT9R5F1 relatives à « L'utilisation et la mise en œuvre d'un compartimentage associé à un dispositif d'étanchéité par géomembrane synthétique » publiées dans la revue TOS n°130 – juillet/août 1995.

I.3 Domaines d'application – Limites et précautions d'emplois

Dans le cadre de cet avis technique, le procédé **MAPEPLAN TT 20** peut être utilisé pour la réalisation d'étanchéité d'ouvrages enterrés tels que :

- tunnels et galeries creusés ou forés
- tranchées couvertes avec ou sans limite d'emprise (TALE TSLE)
- parkings souterrains (hors emprise bâtiments)
- cuvelages des ouvrages de génie civil.

I.3.1 Tunnels et galeries creusés ou forés

Dans le cadre de réalisation de tunnels ou galeries, différents types de supports peuvent se présenter :

- béton projeté (sans fibres, avec fibres métalliques incorporées ou avec macro fibres souples PP incorporées)
- cintres et blindages métalliques
- cintres et voutelettes en béton projeté
- voussoirs en béton armé.

Le support doit être conforme aux spécifications de l'article 9 du fascicule 67 titre III. Le support doit faire l'objet d'une réception conformément aux recommandations de l'AFTES relatives à la protection et au drainage des étanchéités extradossées des ouvrages souterrains.

En tunnel, la membrane de protection supérieure **MAPEPLAN PROTECTION 19** n'est mise en œuvre que dans les cas de mise en place d'armatures dans le revêtement et systématiquement au droit des masques de bétonnage.

La nature et les caractéristiques physico-mécaniques de la protection inférieure en géotextile, en fonction des supports indiqués ci-dessus, doivent être conformes aux recommandations de l'AFTES relatives à la protection et au drainage des étanchéités extradossées des ouvrages souterrains.

Ces recommandations sont reprises dans les tableaux IV.

En cas de remblaiement de l'ouvrage, il convient généralement d'ajouter une protection complémentaire, dont la nature et les caractéristiques figurent dans le tableau VI.

TABLEAU IV

NATURE ET CARACTERISTIQUES DU GEOTEXTILE DE PROTECTION INFERIEURE POUR LES TUNNELS

CREUSES ET FORES

Radier de tunnel Spécifications minimales (*) Béton de propreté Béton projeté non fibré Béton projeté fibré synthétique Masse surfacique (g/m²) NF EN ISO 9864 Epaisseur résiduelle en compression (mm) NF EN ISO 9863-1 (sous 200 kPa pendant 2 heures) Pioniçonnement statique (kN) Soutènement de tunnel Soutènement de tunnel Profilés métalliques (cintres) métallique projeté fibré synthétique 1000 1000 1200 1000 1000 1200 1000		Type et Nature du support				
Masse surfacique (g/m²) 700 1000 1200 1000 NF EN ISO 9864 Epaisseur résiduelle en compression (mm) So So 4.5 So (sous 200 kPa pendant 2 heures) 2 heures) Poinçonnement statique 0.7		tunnel Béton de	Béton projeté non fibré Béton	outènement de tunn Profilés métalliques	Béton projeté fibré	tunnel (dans le cas des tunnels doubles anneaux)
(g/m²) 700 1000 1200 1000 NF EN ISO 9864 Epaisseur résiduelle en compression (mm) So So 4.5 So (sous 200 kPa pendant 2 heures) 2 heures) Poinçonnement statique 0.7			synthétique			
NF EN ISO 9864 Epaisseur résiduelle en compression (mm) NF EN ISO 9863-1 (sous 200 kPa pendant 2 heures) Poinçonnement statique						
Epaisseur résiduelle en compression (mm) NF EN ISO 9863-1 So So 4.5 So (sous 200 kPa pendant 2 heures) Poinçonnement statique		700		1000	1200	1000
compression (mm) NF EN ISO 9863-1 (sous 200 kPa pendant 2 heures) Poinçonnement statique						
NF EN ISO 9863-1 (sous 200 kPa pendant 2 heures) Poinçonnement statique						
So 4.5 So (sous 200 kPa pendant 2 heures) Poinçonnement statique		So		_		_
Poinçonnement statique (kN) 0.7		50		So	4.5	So
Poinçonnement statique						
(kN) 0.7	,					
(kN) 0.7	_					
		· '	0.7	1	1.2	1
NF P84-507						
(poinçon cylindrique)						
Allongement à la force		60				
maxi (%) 60 60 60		60		60	60	60
(Sens T et P)						
Résistance à la traction	, ,					
			10			
NF EN ISO 10319 16 20 16		12		16	20	16
(Sens T et P)						
Nature chimique 100 % Fibres polypropylène	` /			100 % Fibres polypro	nvlène	1

^{*}Pour tout contrôle de réception de ces matériaux sur chantier, les caractéristiques minimales ci-dessus sont exigées. Ces spécifications minimales sont extraites des recommandations de l'AFTES relatives à la protection et au drainage des étanchéités extradossées des ouvrages souterrains.

I.3.2 Tranchées couvertes et autres ouvrages de génie civil

Dans le cadre de réalisation de tranchées couvertes, de parkings souterrains (hors emprise bâtiment) et de cuvelages d'ouvrages de génie civil, différents types de supports peuvent se présenter :

- Béton de propreté en radier ;
- Béton projeté (sans fibres, avec fibres métalliques incorporées ou avec fibres souples PP incorporées);

- Parois moulées ou préfabriquées ;
- Berlinoises...

Le support doit être conforme aux spécifications de l'article 9 du fascicule 67 titre III 2017. Le support doit faire l'objet d'une réception conformément aux recommandations de l'AFTES relatives à la protection et au drainage des étanchéités extradossées des ouvrages souterrains.

Ces recommandations sont en partie reprises dans le tableau V ci-dessous.

TABLEAU V

NATURE ET CARACTERISTIQUES DU GEOTEXTILE DE PROTECTION INFERIEURE POUR LES
TRANCHEES COUVERTES

	Type et nature du support				
	Radier (TSLE et TALE)	Soutè	nement (piédroits des TALE)		
Spécifications minimales*	Béton de propreté	Béton coulé et préfabriqué Béton projeté non fibré Béton projeté fibré synthétique Parois moulées rabotées	Parois berlinoises Parois moulées non rabotées Rideau de palplanches (avec remplissage des ondes)	Béton projeté fibré métallique	
Masse surfacique (g/m²) NF EN ISO 9864	700		1000	1200	
Epaisseur résiduelle en compression (mm) NF EN ISO 9863-1 (sous 200 kPa pendant 2 heures)	So		So	4.5	
Poinçonnement statique (kN) NF P84-507 (poinçon cylindrique)	0.7		1	1.2	
Allongement à la force maxi (%) NF EN ISO 10319 (Sens T et P)	60		60	60	
Résistance à la traction (kN/ml) NF EN ISO 10319 (Sens T et P)	12		16	20	
Nature chimique *Pour tout contrôle de réception de ces matériaux s	un ale anti-en le consent		ores polypropylène		

^{*}Pour tout contrôle de réception de ces matériaux sur chantier, les caractéristiques minimales ci-dessus sont exigées. Ces spécifications minimales sont extraites des recommandations de l'AFTES relatives à la protection et au drainage des étanchéités extradossées des ouvrages souterrains.

Dans le cas où la dalle supérieure ou la voûte est remblayée, des protections spécifiques doivent être mises en œuvre pour protéger la géomembrane conformément aux recommandations de l'AFTES relatives à la protection et au drainage des étanchéités extradossées des ouvrages souterrains.

Ces recommandations sont en partie reprises dans le tableau VI ci-dessous.

TABLEAU VI
NATURE ET CARACTERISTIQUES DES PROTECTIONS DANS LE CAS DE REMBLAIEMENT

			Nat	ture et hauteur du remblai	mblai		
		Remblai sur couverture (TSLE et TALE) et piédroits / voiles (TSLE)					
Procédé d'étanchéité	Type de protection	Remblai ≤ 0,50 m Tous types de remblai (classe A, B, C, D) avec Dmax ≤ 200 mm		Remblai > 0,50 m Remblai en matériaux roulés (classe A, B, C1, D) avec Dmax ≤ 200 mm sur les 2 premiers mètres de remblai	Remblai > 0.50 m Remblai en matériaux concassés (classe A, B, C2, D, R) avec Dmax ≤ 200 mm sur les 2 premiers mètres de remblai		
	Protection inférieure	Géotextile	e 700 g/m²	Géotextile 700 g/m²	Géotextile 700 g/m²		
Géomembrane PVC (translucide, 2 mm mini)	Protection supérieure	Membrane PVC 1,9 mm minimum		Membrane PVC 1,9 mm minimum	2 x Membrane PVC 1,9 mm minimum OU 2 x Géotextile 1200 g/m²		
		Classe minimale de résistance au poinçonnement dynamique du complexe : 2			Classe minimale de résistance au poinçonnement dynamique du complexe : 0		
	Protection compléme ntaire	ouvrage cadre: Géotextile 1200 g/ m² en voiles et 6 cm de béton sur dalle de couverture	e: voûte (*): xtile Géotextile y/ m² 1200 g/ m² iles et - 6 cm de de béton sur de		-		
			+ Grill	age avertisseur dans le remb	olai		

^{*}NF P11-300 - Classification des matériaux utilisables dans la construction des remblais et des couches de forme d'infrastructures routières.

I.4 Processus de fabrication

La géomembrane synthétique d'étanchéité **MAPEPLAN TT 20** et la membrane de protection **MAPEPLAN PROTECTION 19** sont fabriquées dans l'usine POLYGLASS Spa de Ponte di Piave (Italie) par le procédé de fabrication multi-extrusion coating.

L'usine est certifiée ISO 9001 et ISO 14001 par l'organisme CQY CERTIQUALITY, membre du réseau IONET.

1.5 Conditions particulières de transport, de stockage et de mise en œuvre

I.5.1 Transport et stockage

Le stockage de la géomembrane synthétique d'étanchéité **MAPEPLAN TT 20** et de la membrane de protection **MAPEPLAN PROTECTION 19** devra être réalisé horizontalement, dans un endroit sec, à l'abri du soleil et des intempéries. Il est conseillé de conserver le produit dans son emballage d'origine sur une plateforme plane et propre. Dans le cas de stockage prolongé ou après ouverture des emballages, les matériaux devront être recouverts par une bâche de protection.

Eviter de superposer des palettes de MAPEPLAN TT 20 ou MAPEPLAN PROTECTION 19.

Pour le stockage et l'application du nettoyant à base d'acétate d'éthyle, on devra respecter scrupuleusement la fiche de sécurité (en cours de validité) à demander au fournisseur : local ventilé (en cas de travaux sous abri).

I.5.2 Conditions de mise en œuvre

L'entreprise de pose devra établir, pour chaque projet, un Plan d'Assurance Qualité (PAQ) en conformité au Fascicule 67 titre III 2017 et aux recommandations AFTES relatives à « L'établissement des plans d'assurance qualité pour les travaux d'étanchéité », octobre 1999, et comprenant :

- le descriptif et les fiches techniques des matériaux utilisés
- la définition des matériels de soudure utilisés
- les procédures de pose
- les plans de calepinage et de détail d'étanchéité
- la liste des contrôles à effectuer et les fiches contrôles qualité correspondantes.
- les conditions pour la réception des supports (voir Fascicule 67 titre III article 9) et la réception de l'étanchéité après sa pose.

La mise en œuvre ne pourra se faire que dans des conditions météorologiques acceptables, à savoir :

- pas de pluie et absence d'eau ruisselante sur les supports
- températures normales de mise en œuvre et de soudure comprises entre 0°C et + 30°C
- températures limites de mise en œuvre et de soudure comprises entre 2°C et + 40°C
- vent modéré
- protection du MAPEPLAN aux UV dans un délai maximal de 3 jours en cas de pose à l'extérieur pour une plage de températures comprise 0°C et + 30°C.

En cas de venues d'eau, il convient d'appliquer sur le support des géosynthétiques de drainage exemple Polyfond kit drain, à adapter en fonction des caractéristiques annoncées par le fabricant (capacité drainante notamment) et des contraintes du projet.

La géomembrane et les membranes ne devront pas être mises en contact avec des hydrocarbures ou des solvants. En présence d'hydrocarbures il est conseillé d'utiliser du **MAPEPLAN HY** (procédé hors Avis Technique CETU).

I.5.3 Mise en œuvre

La géomembrane **MAPEPLAN TT 20** et la membrane **MAPEPLAN PROTECTION 19** doivent être mises en œuvre conformément au Fascicule 67 titre III 2017.

La mise en œuvre du procédé **MAPEPLAN TT 20** sera réalisée par des entreprises spécialisées en étanchéité d'ouvrages souterrains (Identification Professionnelle FNTP 712, qualification ASQUAL ou équivalent conseillé), avec un personnel qualifié (certification ASQUAL ou équivalent).

La mise en œuvre de la géomembrane MAPEPLAN TT 20 se fera par :

a) Soudures automatiques:

Double soudure à canal central avec un recouvrement au moins égal à 10 cm. La largeur de chaque bande de soudure devra être d'au moins 15 mm, soit 2 x 15 mm.

b) Soudures manuelles:

Les soudures manuelles ne sont admises que pour le traitement de points singuliers, les bandes d'arrêt d'eau et éventuellement les profilés de compartimentage de type AT et d'ancrage de type PM. Les soudures manuelles doivent s'étendre sur une largeur d'au moins 3 centimètres.

c) Compartimentage:

L'éventuel compartimentage devra être conforme au Fascicule 67 titre III 2017 (article 11.1.4) et limité à des surfaces de compartimentage inférieures à :

- 350 m² si l'ouvrage est hors pression hydrostatique
- 250 m² lorsque l'ouvrage est soumis à une pression hydrostatique comprise entre 0 et 3 Mpa
- 200 m² si la pression hydrostatique dépasse 3 MPa.

Hors spécification du Maître d'œuvre le compartimentage sera réalisé avec un waterstop (B.A.E.) Mapeplan Waterstop TT type AT 203.4 (translucide).

Dans le cadre de la réalisation de compartiment ou d'ancrage en périphérie de la géomembrane **MAPEPLAN TT 20** d'autres fournisseurs proposent des produits qui peuvent être utilisés, dont la validité n'a pas été testée dans ce présent avis technique. Le maître d'œuvre s'assurera de leur compatibilité avec la géomembrane synthétique MAPEPLAN TT 20 et ces produits seront soumis pour accord à MAPEI France.

d) Système d'injection :

L'éventuel système d'injection sera réalisé par la soudure partielle de pipettes sur la géomembrane **MAPEPLAN TT 20**. Les pipettes seront reliées par des tubes de couleurs différentes (ou bouchons) à une boite permettant d'y accéder après la mise en place des couches supérieures.

e) Raccordement entre phase:

Le raccordement entre phase doit être conforme au paragraphe 11.1.3 du Fascicule 67 titre III 2017.

I.6 Prise en compte des exigences essentielles

Le procédé satisfait, pendant toute sa durée de vie, aux exigences du règlement UE N°305/2011 du 09/03/2011 établissant des conditions harmonisées de commercialisation pour les produits de construction.

Les exigences relatives à la stabilité mécanique et à la durabilité sont prises en compte dans le présent avis technique.

Sur l'ouvrage en service, les constituants de l'étanchéité ne portent pas préjudice à l'hygiène, la santé et l'environnement.

I.7 Références

La géomembrane synthétique MAPEPLAN TT 20 est commercialisée depuis plus de 10 ans. Elle a été utilisée sur de nombreux projets importants en France. Environ 100.000 m² ont été posés ces 5 dernières années.

La liste des références récentes est à la disposition des maîtres d'œuvre.

I.8 Dispositions prises par l'entreprise pour assurer la qualité

- ✓ Certification UNI EN ISO 9001/2008 (certificat 15961 Certiquality)
- ✓ Certification UNI EN ISO 14001/2004 (certificat 15889 Certiquality)
- ✓ Certification de conformité CE (certificat Bureau Veritas n°1035 CPR-ES030031)
- ✓ Les rouleaux portent une étiquette d'identification de fabrication (indication codifiée).

CHAPITRE II. ESSAIS DE CARACTERISATION

II.1 Eléments de caractérisation

Géomembrane et membrane de protection : voir tableau VII. Profilés de compartimentage : Waterstop - gamme Mapeplan.

TABLEAU VII

CARACTERISTIQUES D'INDENTIFICATION DE LA GEOMEMBRANE ET DE LA MEMBRANE DE PROTECTION

Caractéristiques	Géomembran	Géomembrane MAPEPLAN TT 20			Membrane de protection MAPEPLA PROTECTION 19	
d'identification*	VNAP	PRV 95	PV**	VNAP	PRV 95	PV**
Epaisseur	2,0 mm	-0 %/+10 %	2.05	1,95 mm		1.96
Masse volumique (kg/m3)	1240	± 2 %	1219	1430		
Masse surfacique (g/m²)	2400	0 %/+10 %	2445	2700		2710
Nature chimique	PVC-P			PVC-P		
Nature du Plastifiant	DIDP					
Dureté Shore A	79	± 6 %	77	87		90
Dureté Shore D				43		41
Caractéristiques en traction à la rupture						
		Se	ns productio	n		
Déformation (%)	≥ 300		305	≥ 200		216
Contrainte (MPa)	≥ 14		16			
Sens travers						
Déformation (%)	≥ 300		360	≥ 200		244
Contrainte (MPa)	≥ 14		14			

^{*}Caractéristiques obtenues selon les méthodes d'essais spécifiées dans le chapitre II.2.

^{**}PV : Procès-Verbal d'essai par un laboratoire extérieur.

II.2 Essais pour l'évaluation de l'aptitude à l'usage

Pour cette évaluation, la Société MAPEI a procédé à des essais, conformément aux indications des normes du fascicule 67, titre III du CCTG et du guide d'instruction d'une demande d'avis technique. A la demande de la Commission, les essais effectués selon les conditions définies dans le guide sont les suivants (cf. liste des essais cités dans le tableau des spécifications du guide) :

TABLEAU VIII :
REFERENCES DES ESSAIS D'EVALUATION DE LA GEOMEMBRANE

Caractéristiques	Méthodes d'essais	Références
1/ Exigences générales		
1.1. Type		
1.2. Épaisseur moyenne (mm)	NF EN 1849-1	PV du CEREMA Z013G du 25/10/2021
1.3. Etanchéité à l'eau (géomembrane)	NF EN 14150	PV d'IRSTEA n°16.007 /01 du 12/04/16
1.4. Caractéristiques en traction à la rupture	NF EN 12311-2	
• contrainte (MPa)		
résistance (kN/m		PV du CEREMA n°Z013G du 25/10/21
déformation (%)		
1.5. Caractéristiques en poinçonnement Statique	NF EN 84 507	
résistance (kN)		PV du CEREMA n°Z013G du 25/10/21
déplacement (mm)		
1.6. Retrait libre (%)	NF EN 1107-2	PV du CEREMA n° T020G du 18/05/16
2/ Exigences relatives à la mise en oeuvre		
2.1. Rectitude (cm/10 m)		PV du CEREMA n° T020G
2.2. Planéité (cm)	NF EN 1848-2	du 18/05/16
2.3. Aspect		
2.4. Translucidité	NF EN 410 : 2011	PV du CSTB EMI 16- 26061139 du 21/03/16
2.5. Largeur (mm)	NF EN 1848-2	PV du CEREMA n°T020Gb du 03/06/16
2.6. Soudabilité entre lés et entre lés et accessoires		
résistance au pelage (kN/m)	NF P 84502-2	
• résistance au cisaillement (kN/m)	NF P 84502-1	PV du CEREMA n° U015S Du 03/06/16
2.7. Résistance au délaminage (kN/m)	Mode opératoire LPC	Sans objet
2.8. Souplesse à basse température	EN 495-5	PV du CEREMA n°Z013G_pliabilite du 26/10/21

TABLEAU VIII : (SUITE) REFERENCES DES ESSAIS D'EVALUATION DE LA GEOMEMBRANE

Caractéristiques	Méthodes d'essais	Références
3/ Exigences liées à la durabilité		
3.1 Résistance aux micro-organismes :	NF EN ISO 846	PV de ITECH n°16/003/AT/PRT du 13/04/16
3.2 Résistance à l'immersion dans l'eau	NF P 84 509	
Géomembrane :		
accéléré		
✓ perte poids (%)	10 jours à 60° C	PV du CEREMA n°Z013G_Pert_Grav du 27/10/21
• long terme ✓ perte de poids (%)	6 mois à 23° C	PV du CEREMA n° T020G perte grav du 20/07/16
diminution résistance (%)		PV du CEREMA n° T020G du 27/07/16
4/ Sécurité - Hygiène	1	
à la mise en œuvre comportement au feu	Arrêté du 21/11/02 du Ministère de l'Intérieur	cf. paragraphe III.1.3.2 du présent document
5/ Caractéristiques d'identification (écart	ts admissibles sur VNAI	P) – Contrôles
5.1 Epaisseur moyenne (mm)		PV du CEREMA n°Z013G du 25/10/21
5.2 Masse surfacique	NF EN 1849-2	
5.3 Masse volumique	NF EN ISO 1183-1 Méthode A	PV du CEREMA n°Z013G_Mvol du 20/10/21
5.4 Dureté Shore A	NF EN ISO 868	PV du CEREMA n°Z013G_Durete du 20/10/21
5.5 Plastifiant : • pourcentage • nature	Méthode par extraction Soxlhet à l'éther diéthylique	PV IFTH n° PRJ000268 du 09 avril 2021
5.6 Résistance à la rupture en traction	NF EN 12311-2	PV du CEREMA n°Z013G du 25/10/21

TABLEAU IX : REFERENCES DES ESSAIS D'EVALUATION DE LA MEMBRANE DE PROTECTION

Caractéristiques	Méthodes d'essais	Références
1/ Exigences générales		
1.1. Type		
1.2. Epaisseur (mm)		PV du CEREMA n°Z013G du 25/10/21
1.3. Masse surfacique (g/m²)	NF EN 1849-2	
1.4. Caractéristiques en traction à la rupture	NF EN 12311-2	
contrainte (MPa)		
résistance (kN/m)		PV du CEREMA n°Z013G du 25/10/21
déformation (%)		
1.5. Caractéristiques en poinçonnement Statique	tNF EN 84 507	
résistance (kN)		PV du CEREMA n°Z013G du 25/10/21
déplacement (mm)		
2/ Exigences relatives à la mise en Œuvre		
2.1. Souplesse à basse température	EN 495-5	Non demandé
3/ Exigences relatives à l'hygiène et à la sécu	rité	
à la mise en œuvre comportement au feu	Arrêté du 21/11/02 du Ministère de l'Intérieur	ıNon demandé
4/ Exigences relatives au D.E.G.	1	
4.1. Poinçonnement dynamique	NF P 84-506	PV du CEREMA n°Z013G_PDyn du 08/0/21
5/ Caractéristiques d'identification (écarts a	dmissibles sur VNAP)	
épaisseur moyenne (mm)		PV du CEREMA n°Z013G du 25/10/21
masse surfacique (g/m²)	NF EN 1849-2	
masse volumique (g/cm3)	NF EN ISO 1183-1 Méthode A	PV du CEREMA n°Z013G_Mvol du 20/10/21
dureté Shore A et D	NF EN ISO 868	PV du CEREMA n°Z013G_Durete du 20/10/21
résistance à la rupture en traction	NF EN 12311-2	PV du CEREMA n°Z013G du 25/10/21

Le Directeur de la Société demanderesse soussigné ou son représentant autorisé atteste l'exactitude des renseignements fournis dans les chapitres I et II du présent avis.

Le: 9 mai 2022

Plaise-Martin

CHAPITRE III. AVIS DE LA COMMISSION

Le procédé présenté dans les chapitres précédents a été examiné par la Commission "Étanchéité des ouvrages souterrains" comprenant des représentants des Maîtres d'Ouvrage et d'Œuvre, des Laboratoires, du CETU et de la Profession. Ils représentent les organismes et syndicats suivants : AFAG, AFPGA, AFTES, ANEPE, APRODEG, APSEL, ASFA, CEREMA, CSFE, CETU, EDF, OFFICE DES ASPHALTES, RATP, SFEC, SIAAP, SNCF, SN FORES, SNMI et SYNTEC et SYSTRA.

III.1 Exigences générales

Documents de références : Fascicule 67 titre III du CCTG, guide pour l'instruction d'une demande d'avis technique, référentiel géomembrane Version n° 3 du 14 décembre 2016 et dossier technique à l'appui de la demande d'avis.

<u>Nota</u>: L'appréciation est faite dans un contexte d'utilisation standard. Pour des ouvrages exceptionnels (nucléaires, grande profondeur...), consulter le Secrétariat de la Commission.

III.1.1 Epaisseur

L'épaisseur est conforme aux spécifications du référentiel (≥ 2 mm).

III.1.2 Etanchéité

Conformément au guide d'instruction, l'étanchéité de la géomembrane MAPEPLAN TT 20 utilisée dans le procédé MAPEPLAN TT 20 pour ouvrages enterrés, est satisfaisante au sens de la norme NF EN 14 150.

III.1.3 Caractéristiques en traction

Elles sont conformes aux spécifications du référentiel :

Sens production:

- 33 kN/m pour la résistance à la rupture (le référentiel demande ≥ 28 N/mm)
- 16 MPa pour la contrainte à la rupture (le référentiel demande ≥ 14 MPa)
- 305 % de déformation à la force maximum (le référentiel demande >270 %).

Sens travers:

- 28 kN/m pour la résistance à la rupture (le référentiel demande ≥ 28 N/mm)
- 14 MPa pour la contrainte à la rupture (le référentiel demande ≥ 14 MPa)
- 360 % de déformation à la force maximum (le référentiel demande >270 %).

III.1.4 Caractéristiques au poinçonnement statique

Elles sont conformes aux spécifications du référentiel :

• 543 N pour la résistance maximale (le référentiel demande > 400 N).

III.2 Exigences relatives à la mise en œuvre

III.2.1 Appréciation à l'adaptation du support

Sous réserve d'une préparation du support conforme aux spécifications de l'article 9 du nouveau Fascicule 67 titre III et aux recommandations de l'AFTES, le procédé pour ouvrages enterrés MAPEPLAN TT 20 est apte à être appliqué pour tous les ouvrages souterrains courants.

III.2.1.a Soudabilité

✓ De la géomembrane

Les résultats sont conformes aux spécifications du guide pour l'instruction d'une demande d'avis technique.

✓ Des profilés de compartimentage et des tôles colaminées

Les résultats sont conformes aux spécifications figurant dans les recommandations de l'AFTES N° GT9R5F1 relative à « L'utilisation et la mise en œuvre d'un compartimentage associé à un dispositif d'étanchéité par géomembrane synthétique » publiées dans la revue TOS n° 130 juillet/août 1995.

✓ De la membrane de protection

Les modalités techniques d'évaluation de la soudabilité de la membrane de protection sur la géomembrane ne sont pas opérationnelles à la date d'instruction de la demande.

III.2.1.b Membrane de protection

La membrane de protection **MAPEPLAN PROTECTION 19**, associée à la géomembrane **MAPEPLAN TT 20** et un géotextile de protection inférieure **POLYDREN PP HT** confère au procédé une résistance au poinçonnement dynamique de classe 2. Pour l'essai de résistance au poinçonnement, la membrane de protection, la géomembrane et le géotextile répondent aux spécifications minimales figurant dans les tableaux précédents.

Nous rappelons qu'une protection de classe 2 est conforme au Fascicule 67 titre III. Néanmoins, nous préconisons la mise en œuvre d'un géoespaceur au niveau des masques d'about de coffrage. Dans le cas d'une application sur un ouvrage destiné à recevoir du remblai, une protection complémentaire peut être nécessaire (cf. tableau VII).

III.3 Exigences liées à la durabilité

L'évaluation de la croissance des micro-organismes suivant la norme NF EN ISO 846 (méthode A – essai de croissance fongique) n'a pas mis en évidence de développement de micro-organisme sur de la géomembrane MAPEPLAN TT 20.

L'évaluation de la résistance à l'immersion à court terme suivant la norme NF P 84-509 n'a pas mis en évidence de perte gravitaire de la géomembrane MAPEPLAN TT 20. Le résultat de l'essai est égal à 0,04 % qui est inférieur au 1 % du référentiel.

III.4 Sécurité – hygiène

Le procès-verbal d'essai sur le comportement au feu de la géomembrane MAPEPLAN TT 20 et de la membrane MAPEPLAN PROTECTION 19. Vis-à-vis de la réaction au feu, la géomembrane et la membrane sont de classe E+ selon la norme NF EN 13 501 (essai "Petite flamme" NF EN 11 925 -2 avec un temps d'exposition de 30 s au lieu de 15 s).

Nota: Outre les dispositions préconisées par le demandeur dans le paragraphe I.4, il appartient à l'entrepreneur de fournir au Maître d'Œuvre un Plan de Prévention de Sécurité et de Protection de la Santé (PPSPS) décrivant les procédures de sécurité à mettre en œuvre pendant la phase travaux

III.5 Conclusions

L'ensemble des essais d'évaluation indique que le procédé répond aux spécifications fixées par le Fascicule. 67 titre III et la liste des essais cités dans le tableau des spécifications des matériaux pour les géomembranes PVC-P version n°3 - 14/12/2016 du CETU.

III.5.1 Appréciation sur le domaine d'emploi

Compte tenu des essais d'évaluation et des références du procédé, le domaine d'emploi préconisé par MAPEI (paragraphe 1.3) est validé.

Pour les dalles supérieures des tranchées couvertes avec limites d'emprises et sous pression hydrostatique, il est nécessaire de mettre en œuvre des dispositions constructives au droit de la jonction dalle/soutènement pour éviter à l'eau de contourner le procédé.

III.5.2 Contrôle de la conformité

Il est rappelé que l'Avis Technique est un document mis à la disposition des Maîtres d'Œuvre pour les éclairer dans le choix ou l'acceptation d'une technique, notamment de la bonne adaptation du produit au domaine d'emploi visé. L'Avis Technique porte donc sur un procédé parfaitement identifié sur lequel sont effectués des essais de type.

Toutefois, il appartient au Maître d'Œuvre de vérifier la conformité des géotextiles de protection et des éléments (compartimentage, rondelle..) qui ne sont pas évaluée dans le présent avis techniques (voir tableaux III, IV, V et VI) lorsqu'ils sont nécessaires. La conformité au poinçonnement dynamique du procédé (avec tous ses composants) doit également être vérifiée.

L'Avis se limite à cette appréciation et la procédure ne prévoit pas de suivi de la fabrication pendant la période de validité de l'Avis. Indépendamment du système qualité mis en œuvre par le fabricant, il appartient donc au Maître d'Œuvre de faire procéder aux vérifications de conformité du produit approvisionné par rapport à celui identifié dans les chapitres I & II. Ainsi, les contrôles de conformité des produits sur chantier seront effectués conformément aux prescriptions du Fascicule 67, titre III (article 4.) du CCTG (en liaison avec les tableaux I à VII).

Les tableaux des chapitres I et II donnent les caractéristiques qui ont été déposées auprès de la Commission lors de la demande d'Avis Technique.

En cas de non-conformité des résultats par rapport aux éléments donnés au paragraphe II.l du présent document, il est demandé d'en informer le secrétariat de la Commission.

III.5.3 Mise en œuvre

Il est recommandé que l'applicateur dispose, sur le chantier, du « Cahier de prescriptions de pose - Tunnels, ouvrages enterrés – MAPEPLAN TT 20 » (version octobre 2021 ou ultérieures) préparé par MAPEI et fournisse un PAQ de chantier à son client.

La translucidité de la géomembrane, en facilitant les contrôles internes et externes de qualité, contribue à diminuer le nombre de désordres au droit des soudures.

Par ailleurs, MAPEI dispose d'un Service Technique spécialisé dans le domaine du Génie Civil pour conseiller et apporter une assistance. Les coordonnées de ce service sont disponibles sur le site internet www.mapei.fr.

III.5.4 Aptitude à la réparation

III.5.4.a Avant la pose du revêtement

En cas d'endommagement ponctuel de la géomembrane ou de défaut de soudure, la réparation se fait facilement par la mise en œuvre de pièces de pontage soudées manuellement.

III.5.4.b Après la pose du revêtement

Le compartimentage et le dispositif d'injection associé prévus dans ce procédé facilitent la réparation par injection, en cas de venues d'eau.

III.5.5 Système qualité

Les éléments sur le Système Qualité mis à la disposition de la Commission n'appellent pas d'observations sur ce point (cf. § I.7 sur l'existence d'une certification ISO 9001).

III.5.6 Retour d'expérience

Si, au cours de l'exploitation d'un ouvrage, l'efficacité du procédé n'était pas jugée satisfaisante, le Maître d'Ouvrage est invité à le signaler au Secrétariat de la Commission.

En cas de non-conformité des produits par rapport aux éléments donnés aux chapitres I et II ou en cas de difficultés à la mise en œuvre, il est demandé au Maître d'Œuvre d'en informer le Secrétariat de la Commission

Pour tous renseignements,	contacter:
---------------------------	------------

- Le fabricant signalé au § I.1 de l'avis.
- Le CETU : Responsable de la publication 25, avenue François Mitterrand 69500 BRON

2: 04.72.14.34.00

 \boxtimes : cetu@developpement-durable.gouv.fr

Référence du document: AT n°20-10